

## **Une interview d'Aline Morize-Rielland**

### **« L'Engagement par tous les temps »**

Aujourd'hui, j'ai choisi d'interviewer Aline Morize Rielland, qui a assurée diverses responsabilités dans l'Association Régionale des Pays de l'Adour (ARP) à Pau puis à la FFPP, dès sa création.

CG : Comment as tu connu l'ARP ?

Aline MR : Je connaissais des psychologues adhérents de l'ARP sur mon lieu de travail. J'ai poursuivi ma formation de psychologue en parallèle de mon emploi de responsable pédagogique dans un hôpital de jour et tout naturellement une fois diplômée j'ai adhéré à l'ARP « l'Association Régionale des Psychologues des Pays de l'Adour » en 1992.

CG : Pourquoi as tu choisi de t'impliquer ?

Aline MR : Pour ne pas être isolée, échanger sur les pratiques, sur la place du psychologue, sur la définition du statut..sur son rôle dans l'institution...Venant du monde enseignant qui a une « tradition » d'organisation à la fois syndicale et pédagogique, m'impliquer dans une association qui permette de réfléchir collectivement me paraissait évident.

CG : Au fil du temps quelles sont les missions dans lesquelles tu t'es investie?

Aline MR : Mon implication est liée aux diverses évolutions qui ont eu lieu à partir de 1985. Il y a plusieurs temps forts dont il faudrait parler car ces étapes se sont enchaînées avec une certaine logique visant à définir, rassembler et garantir la profession.

CG : Quelles sont ces étapes ?

Aline MR : Cela a débuté avec la loi de protection du titre de psychologue en 1985, puis en 1990 avec le décret d'application qui fixait la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre. Les pouvoirs publics ont alors mis en place des commissions régionales validant ou non le titre pour des professionnels en exercice qui ne pouvaient faire état d'un de ces diplômes; des collègues de l'ARP ont participé à ces commissions en Aquitaine. Puis vint la signature du code de déontologie en 1996, les commissions nationales comme la CIR et la CNCDP dont nous avons fait partie dès le début, la création de la FFPP en 2002 à laquelle nous avons adhéré et Adeli la même année..

CG : Quelles sont les missions auxquelles tu as directement participé qui t'ont particulièrement motivé ?

Aline MR : en 1992, à l'ARP, nous étions plusieurs à être très impliqués, nous nous partageons les responsabilités, je pense notamment à Françoise Bissey, Anouk Fonchain, Véronique Surum, et par la suite Sandrine Charuel. Dès 1997, au lendemain de la signature du code, nous nous sommes engagés pleinement au sein de la CIR (commission inter-organisationnelle représentative); puis la CIR a créé la CNCDP (Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues) à laquelle j'ai participé pendant 4 ans. Cette commission est constituée de psychologues divers (hospitaliers, libéraux, universitaires...). C'était intéressant de mettre les articles du code à l'épreuve

de la réalité. Nous faisons l'étude des dossiers en duo à partir d'une question posée à la CNCDP par un employeur, un professionnel ou un usager, en prenant appui sur le code pour rédiger un projet d'avis, parfois les questions étaient à l'intervalle des articles du code. La rédaction définitive par la CNCDP entraînait des débats passionnants et très longs car l'avis devait obtenir le consensus. Ce mode de fonctionnement de la CNCDP est toujours le même. Les avis de la CNCDP ont participé à la réactualisation du code en 2012.

CG : Et la FFPP ?

Aline MR : Nous siégeons en tant que membre ARP au sein de la CIR. Les états généraux de la psychologie à la Mutualité à Paris en 2001 puis le congrès constitutif de la FFPP en 2002 ont joué en faveur de la nécessité de se rassembler dans une seule entité nationale. Au congrès, nous avons voté en faveur d'une fédération, puis localement l'ARP a choisi de se dissoudre pour créer la coordination régionale Aquitaine. La création de la coordination régionale Aquitaine s'est faite dans la continuité de l'ARP.

CG : Penses tu que les jeunes diplômés connaissent le code aujourd'hui ?

Aline MR : oui car il y a un module dédié à la connaissance et à la mise en pratique du code de déontologie au cours du cursus universitaire. Même si cet enseignement prend des formes diverses en quantité et en qualité selon les universités, c'est est une avancée constructive et visible.

CG : penses-tu que cela est utile d'avoir un sentiment d'appartenance professionnelle ?

Aline MR : c'est souvent compliqué pour les psychologues qui ont un mode de fonctionnement plutôt indépendant. Certains confondent autonomie professionnelle et isolement...quitte à être malmenés. La formation exclusive à l'université y joue pour beaucoup, les stages sur le terrain ne pèsent pas lourds pour contrecarrer ce défaut « originel » tant les praticiens « référents de stage » sont considérés comme une simple formalité pour l'obtention du diplôme. A l'inverse, je ne pense pas que l'on ai la même chose pour les « Psycho Prat » qui sont dans une école pas meilleure que l'université quant au niveau, mais qui s'appuie sur les praticiens. Il trouve bien plus facilement un emploi grâce au réseau. La FFPP a un rôle à jouer pour la recherche d'emploi et favoriser l'assurance professionnelle à travers la régulation des pratiques. A Pau, nous avons mis en place 3 groupes d'inter-vision, ils apportent une plus value professionnelle mais aussi un réseau relationnel.

CG : Quelles sont les questions professionnelles qui reviennent souvent ?

Aline MR : Nous avons organisé des réflexions à propos du QI , avec une soirée thématique car cela intéressait un grand public et méritait des éclaircissements. La question du remboursement des consultations du psychologue par la CPAM, revient régulièrement.. Le positionnement du psychologue « cadre » rattaché au directeur , se pose régulièrement dans les institutions qui ont une visée de « rétrogradation ». Le trop grand nombre de psychologues sur le marché du travail les rend particulièrement vulnérables aux pressions institutionnelles, leur fait parfois oublier la nécessaire collégialité. La tendance à préférer créer une nouvelle association, souvent éphémère à partir du plus petit dénominateur commun plutôt que construire un collège spécialisé dans une fédération qui rassemble tout le monde.

CG : Quelles orientations peut on tirer de ton expérience ?

Aline MR : « être le plus unitaire possible car cela nous consolide et favorise notre insertion professionnelle, et rechercher des actions communes qui nous ouvrent de nouvelles voies et un avenir »

CG : pourquoi adhérer ?

Aline MR : exercer un « métier de solitaire » suppose de ne pas rester isolé. Les permanences sont un 1er contact, les groupes d'inter-vision permettent de se construire une identité professionnelle en échangeant et réfléchissant sur nos pratiques . La FFPP est aussi un réseau de psychologues avec des actions communes, des formations, des journées d'études. De manière plus militante la participation aux CAF (Conseil d'Administration Fédéral), aux commissions nationales à Paris...est une expérience très enrichissante, les jeunes collègues qui ont pris le relai en 2010 dans l'actuel bureau aquitain ne me démentiront pas! De façon plus légère les apéros ou dîners psycho sont des moments conviviaux importants. La question de l'ordre des psychologues va être débattue cette année 2016, il est important pour les professionnels de participer aux questions nationales qui vont orienter leur profession...de participer aux questions européennes, internationales: la formation par exemple (en Espagne comme au Canada, il y a un collège professionnel, voire un ordre qui valide le titre à l'issue de la faculté). C'est important de savoir ce qui se passe pour nous, autour de nous et agir.